



## Mariage avec un étranger où doit avoir lieu la séparation?

Par **yemna**, le **30/06/2008** à **10:54**

de nté française je me suis mariée le 20122005 en Algérie. Apparemment mon époux n'était intéressé que par l'obtention de papiers français. S'il y annulation du mariage ou s'il y divorce où doit intervenir cela? Qui doit s'en charger, les autorités françaises ou les autorités algériennes? Le consulat de France en Algérie a-t-il un rôle à jouer?